

## Le développement de l'agriculture urbaine

- Session : 2020-2021
- Année : 2020
- N° : 47 (2020-2021) 1

2 élément(s) trouvé(s).

- **Question écrite du 05/10/2020**

- de LEGASSE Dimitri
- à BORSUS Willy, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Le Roi a visité récemment en compagnie de Monsieur le Ministre Wasabi, la plateforme wallonne de systèmes innovants en agriculture et biodiversité urbaine et péri-urbaine.

Cette structure moderne vise à faire émerger de nouveaux modes de production durables et vu que 80 % de la population est concentrée dans les villes, il faudrait faire émerger une agriculture urbaine.

Plusieurs solutions sont étudiées et développées comme l'aquaponie ou l'installation de serres sur les toits plats des immeubles.

Monsieur le Ministre peut-il me dire comment il compte soutenir le développement de l'agriculture urbaine, conformément à la Déclaration de politique régionale ?

Les techniques développées par Wasabi pourraient-elles être mises en place à grande échelle en Wallonie dans un futur proche ?

Des serres pourraient apparaître sur des bâtiments publics wallons ?

- **Réponse du 23/10/2020**

- de BORSUS Willy

Ces dernières années, divers projets d'agriculture urbaine ont été lancés en Wallonie. Le Centre de Recherche en Agriculture urbaine de l'Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech a également développé et mis en place, plus de 150 bacs potagers (système BAcUp) sur les toits et au pied de divers bâtiments à Bruxelles, à Gembloux et à Mons.

D'autres initiatives consistant à mettre à disposition de candidats des surfaces de terrains communaux ont vu le jour (CREaFarm).

La Wallonie n'est pas à la traîne en matière de recherche sur ces nouveaux moyens de production. Deux projets en aquaponie ont été cofinancés par la Région wallonne et le FEAMP. L'un visait la valorisation innovante des effluents de pisciculture par la méthode aquaponique (Gembloux Agro-Bio Tech – ULg - Pr H. Jijakli) et l'autre « AquaLocis » avait pour objectif le développement d'un pilote d'aquaculture intégrée associé à un circuit court de distribution. Ce dernier vient de recevoir une extension de période (18 mois) et de budget, étant donné les résultats encourageants obtenus.

En décembre 2019, un financement de 280 000 euros a été octroyé par le Gouvernement wallon à l'ASBL Ceinture Aliment-Terre liégeoise, un acteur majeur dans développement

d'une filière alimentaire courte en milieu urbain.

Il est par ailleurs nécessaire de veiller à un équilibre entre le développement harmonieux de l'agriculture urbaine et le reste des activités du territoire.

Le choix des emplacements doit s'assortir de certaines précautions, certains environnements urbains pouvant être parfois très pollués (particules fines, métaux lourds...).

Afin de ne pas détruire l'image que pourraient avoir les consommateurs de nos produits wallons ainsi que du circuit court, il est important de garder un contrôle sur toutes les initiatives et sur la qualité des produits qui en sortent.

L'enjeu est de développer l'intégration transversale de ce type d'agriculture dans les politiques régionales et locales en matière d'environnement, d'urbanisme et d'économie.

Sur le plan urbanistique, le CoDT permet déjà à l'agriculture urbaine de se développer, mais de manière encadrée. C'est particulièrement par le biais de l'absence de nécessité d'un permis d'urbanisme préalable que des facilités sont octroyées. Il n'est ainsi pas nécessaire de demander un permis d'urbanisme pour cultiver un terrain octroyé. Il n'est ainsi pas nécessaire de demander un permis d'urbanisme pour cultiver un terrain, ou pour planter des arbres ou des arbustes en ville.

Par ailleurs, afin de réduire la consommation du sol, le schéma de développement du territoire suggère que le bâti existant soit réutilisé, rénové ou réaffecté et que les friches soient réhabilitées, que les toitures plates soient rentabilisées et dévolues à la localisation d'équipements de production d'énergies renouvelables, la végétalisation, la culture de légumes, etc. Il encourage la création de ceintures alimentaires autour des villes, ainsi que la structuration des filières de circuits courts et des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé.

Ces objectifs devraient être déclinés à une échelle locale, dans les schémas de développement pluricommunaux et communaux.

Le développement des agricultures urbaines dépend également des porteurs de projet, qui doivent par exemple intégrer les caractéristiques techniques nécessaires comme la portance des toits pour supporter des bacs, l'agencement des espaces verts et des terrasses pour y créer des jardins, les zones d'ombre générées par les bâtiments ou encore l'existence de systèmes de récupération de certaines eaux usées et pluviales susceptibles de servir pour l'arrosage.

Comme on le constate, d'un point de vue urbanistique il n'y a donc aucun frein au développement de l'agriculture urbaine. Je donnerai comme exemples : la dispense de permis d'urbanisme pour la réalisation de toiture végétale sur une construction ou une installation existante, pour la création, dans un jardin ou un parc ouvert au public, d'une mare ou d'un étang jusqu'à 100 m<sup>2</sup>, mais à distance des voisins, pour le placement d'une serre de jardin jusqu'à 20 m<sup>2</sup>, pour l'installation de ruches, pour les serres-tunnels que l'on enlève après la récolte, pour les travaux d'aménagement des espaces réservés aux plantations sur le domaine public de la voirie, etc.

Toujours sur le plan urbanistique, la task force que j'ai mise sur pied recevra, dans le cadre de l'examen des charges d'urbanisme, les enseignements du Professeur Haissam Jijakli, Directeur du laboratoire de Phytopathologie Intégrée et urbaine de Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), qui coordonne la plateforme WASABI.

En matière de vulgarisation, certaines ASBL financées par la RW, telles que ADALIA 2.0 peuvent également exercer ce rôle de catalyseur pour sensibiliser et familiariser les citoyens aux nouvelles formes d'agriculture urbaines et périurbaine.

La plateforme WASABI que j'ai récemment visitée lors de son inauguration est le parfait exemple de plateforme pouvant jouer le rôle de trait d'union entre le scientifique, le professionnel et le citoyen.

Destinée pour l'instant aux chercheurs, cette vitrine technologique sera bientôt complétée d'un jardin communautaire, d'un sentier didactique, d'un jardin de pluie, afin d'en faire un outil pédagogique et citoyen.

Toutes ces initiatives et celles qui suivront, cadrent parfaitement avec l'engagement pris par le Gouvernement dans la DPR à savoir : favoriser les circuits courts entre les producteurs et les consommateurs.